

Un mois après, afin de tenir en haleine la curiosité du public qui paraissait toujours affectionné au *ci-devant* jour du dimanche, il fut arrêté que le 20 décembre, jour de décadi (30 frimaire an II), on allumerait, devant la porte ci-devant Royale de Notre-Dame, un feu de joie où seraient jetés tous les objets du culte dont on n'avait pu tirer parti, tels que livres d'église, missels, lutrins, divers objets mobiliers, étoffes provenant d'ornements sacerdotaux dont on avait enlevé les galons d'or et d'argent (1), boiseries et statues; mais, ce qui fut le plus à déplorer, c'est que MM. les Administrateurs ne craignirent pas de livrer aux flammes la statue druidique. On se rappelle qu'en 1791 elle fut arrachée et jetée violemment sur le pavé de la nef par un officier municipal; la tête séparée du tronc roula aux pieds des assistants et des curieux; on alla chercher ces débris dans les réduits où ils étaient oubliés, pour alimenter cet horrible auto-da-fé. Sergent-Marceau présida cette odieuse profanation; il en fit son rapport à la Commune le 26 décembre. Nous croyons devoir en transcrire le commencement afin de faire mieux apprécier l'auteur.

(4 Nivôse, 24 décembre). « Combien elle sera intéressante » dans votre histoire cette époque où la Raison, parlant à » toutes les âmes, remporta la victoire sur le fanatisme et » détruisit dogmes et absurdes préjugés. . . . Mais, citoyens, » la piété crédule de nos ancêtres nous a transmis un trésor » précieux qui fera oublier leurs erreurs et tant de siècles » d'ignorance. Je veux parler de cet édifice superbe qui avait » été érigé par eux pour le culte de Marie. La Cathédrale de » Chartres offre des beautés qui ont sans cesse fixé l'attention » de tous les voyageurs et attiré dans ce pays les amateurs de » l'architecture gothique. C'est, en effet, un des plus hardis » monuments de ce genre et d'une antiquité bien reconnue » qu'il y ait en France. Il semble que la dévotion que les » prêtres avaient su inspirer à cette Vierge. . . . que nous

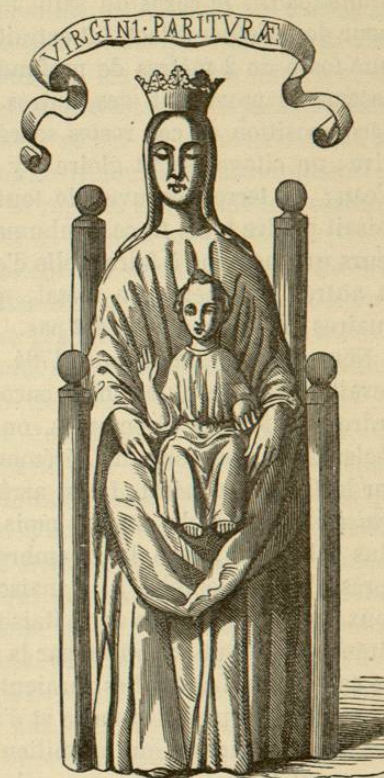
(1) Le 27 novembre, à la requête des procureurs de la Commune, des citoyennes patriotes furent chargées d'ôter les galons d'or et d'argent se trouvant sur les ornements sacerdotaux.

» avons fait brûler le décadi dernier, ait appelé et animé tous » les architectes de ce temps pour construire cet édifice.

» Conservons donc avec soin ce monument. Que jamais la » hache et le marteau ne l'entament. Il sera toujours pour » Chartres une richesse, » car il offrira toujours aux » amateurs des arts et aux » étrangers un objet d'éton- » nement et d'admiration.»

Dans ce rapport, il est affirmé que la statue de Sous-Terre avait été brûlée en 1793. C'est une tradition constante qui n'a jamais été contredite et qui n'a pas besoin de preuves nouvelles. Nous ne demanderions pas mieux qu'il y eût des doutes à cet égard, mais en 1852 un chartrain âgé, qui avait été témoin à Chartres de tous les événements de la Révolution, nous a certifié que c'était le citoyen X. qui l'avait jetée dans le feu, en face de la porte Royale. D'ailleurs, nous en avons la conviction, en supposant que cette statue eût échappé à la destruction, son possesseur se serait empressé de la rendre à l'église après la tourmente révolutionnaire, ainsi qu'il est arrivé pour le voile de la Très-Sainte-Vierge, la *Sancta Camisia*.

Les considérations artistiques de Sergent-Marceau furent à peu près impuissantes pour arrêter le bras de nos démo-



NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE
Brûlée le 23 Décembre 1793
D'après une estampe du XVII^e siècle
(Hauteur 0^m 756, largeur 0^m 324).

lisseurs, et si Raphaël, dans son indignation contre le vandalisme du V^e et VI^e siècle le stigmatisait de fureurs atroces d'hommes infâmes, qu'aurait-il dit des fureurs sacrilèges de 93? Cette année de néfaste mémoire se termina par la profanation des reliques de saint Piat. Sur l'ordre des officiers municipaux, le corps du saint martyr que l'on avait le bonheur de posséder intact, fut extrait de sa châsse et enfoui dans une fosse de 2 mètres de profondeur (1), ainsi que différents ossements provenant des autres reliquaires. Pour hâter la décomposition de ces restes sacrés, on les couvrit de chaux vive; un citoyen se fit gloire d'y avoir versé le premier seau d'eau; la terre recouvrit le tout et une plantation d'arbres faisait perdre toute trace d'inhumation. Il restait aux profanateurs une besogne à faire, celle d'enlever les plaques d'argent et autres ornements en métal, qui enrichissaient les reliquaires, ils n'y manquèrent pas.

Nous entrons dans l'année 1794. Le culte de la *déesse Raison* devait durer quelques mois encore. Pour maintenir le bon ordre pendant les cérémonies, on jugea à propos de faire un règlement, une sorte de cérémonial qui dut être approuvé par le Conseil général. Il est arrêté entr'autres choses que le *troisième décadi* de chaque mois serait célébré d'une façon plus solennelle, que les membres de la Société populaire, après s'être assemblés à la maison commune, se rendraient deux à deux au temple de la Raison, et enfin que l'heure des cérémonies serait annoncée par la trompette dans les rues et les carrefours. Les cloches auraient pu servir à cet usage, mais elles n'étaient plus à la mode et d'ailleurs il n'en restait plus que deux : le timbre qui au milieu de toutes nos catastrophes annonçait toujours avec son calme ordinaire la marche du Soleil, et l'unique cloche qui avait été laissée au culte schismatique; encore était-elle condamnée au silence depuis l'avènement de la déesse Raison.

Toutefois, malgré la médiocrité de sa voix, sur la demande de la Société populaire, il fut arrêté que, dans le but d'indiquer

(1) Cette fosse fut creusée dans le cimetière Saint-Jérôme, près de la tour septentrionale de la chapelle Saint-Piat.

aux journaliers de la ville l'heure où ils devaient se rendre à leurs chantiers respectifs, cette cloche serait sonnée trois fois par jour.

Les intérêts du temple de la Raison relevaient depuis quelque temps du District de l'arrondissement de Chartres : on reconnut la nécessité de faire des économies; sept employés seulement furent conservés, entr'autres Chambrette qui était chargé d'accompagner au lieu de la sépulture, les corps des défunts qu'on ne présentait plus à l'Église et qui étaient amenés préalablement dans le lieu appelé *Dépositoire*, voisin du cimetière. Nous ne rapporterons pas les cérémonies ridicules qu'accomplissait le préposé aux sépultures, on se rappela longtemps son costume étrange, sa redingote noire et sa canne à pomme d'or.

Une des dernières profanations qui signalèrent le *culte de la Raison*, ce fut la fête demandée par la *Société populaire* à l'inauguration des bustes des grands hommes dans la salle de ses séances; le Conseil général autorisa l'agent national à faire danser dans le temple. Au lieu de réquisitionner tant de musiciens qu'on eut bien de la peine à indemniser, on aurait pu utiliser le carillon du tour du chœur, mais depuis quelque temps, il ne fonctionnait plus, et « les patriotes qui » tenaient à danser au son d'un orchestre faisant entendre » les airs de *Ça ira* ou de la *Monaco*, ne pouvaient tirer aucun » profit du Réveille-Matin, qui, suivant les historiens Sablon et » Pintard, *sonnait un hymne de Notre-Dame*, ou résonnait » quelques airs d'église. Aussi ce prodige de mécanique fut-il » jeté à la ferraille parce qu'il n'avait pas su se plier, ainsi » que beaucoup de gens, aux exigences de l'époque... et, » quand plus tard on désira faire chanter le carillon du Réveille- » Matin, il n'était plus temps; le bronze des clochettes avait » été transformé en canon et le fer du mouvement de l'horloge » employé à forger des piques (1). »

Ainsi que tout ce qui est d'institution humaine, le *culte de la déesse Raison*, fut de courte durée; commencé le 15 no-

(1) *Mémoires de la Société Archéologique*, tome IV, p. 338. Article de M. Lecocq.

vembre 1793, il céda la place au culte de l'Être suprême, le 19 mai 1794. C'est le citoyen J. F. Rousseau, vice-président de la Société populaire de Chartres, qui en fit l'inauguration dans la ci-devant église cathédrale de Chartres.

La Société populaire ne fut pas longtemps à décider que le nouveau culte serait inauguré sur une montagne factice, à l'instar de Paris. Des personnes de tout rang se mirent à l'œuvre : en une quinzaine de jours le monticule s'élevait à l'extrémité de la Butte des Épars qui était elle-même un travail de fortification assez élevé; il avait fallu près de mille mètres cubes de terrassements et des maçonneries. La cathédrale dut contribuer à cette fête de l'Être suprême : les douze statues des Apôtres qui avaient été reléguées derrière une palissade de planches, au bas du clocher vieux, furent transportées vers la montagne et posées sur des piédestaux le long de la rampe à des distances égales; afin de leur enlever toute apparence de figures religieuses on mit dans leurs mains tous les attributs propres à la Révolution, tels que niveaux égalitaires, couronnes de chênes, faisceaux de licteurs, etc. Deux statues que nous avons vu sauver de la destruction par Sergent-Marceau et provenant du portail septentrional accompagnèrent celles des Apôtres; une interprétation fantaisiste leur procura les honneurs d'une haute position; toutes deux furent placées au point culminant : la première, la Synagogue avec un bandeau sur les yeux, représentait l'Ancien Régime, la seconde, l'Église, c'était la République une et indivisible, le calice qu'elle tenait à la main figurait tous les bienfaits dont elle est la source. Pour représenter la Liberté, on trouva qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de placer entre les deux statues précédentes le groupe de l'Assomption, qui s'était déjà si bien prêté aux circonstances; on y renonça à cause de la difficulté insurmontable du transport (1).

(1) M. Lecocq, à qui nous devons ces détails, nous dit encore que, moins de deux ans après la grande fête, nos statues furent en partie décapitées et jetées horizontalement au fond d'une tranchée, afin de servir de fondation à une maison que faisait alors bâtir un grand pa-

Deux mois à peine après l'institution du culte de l'Être suprême, son auteur, Robespierre, succombait à une fin tragique, le 28 juillet 1794, ce fut aussi la fin du Régime de la Terreur; les événements politiques soit à l'intérieur soit à l'extérieur préoccupaient tous les esprits, les intérêts soi-disant religieux furent en partie oubliés, et quand la Commission des travaux publics donna l'ordre au Directoire du département d'enlever le plomb de la couverture de la cathédrale, cet enlèvement se fit sans opposition, il fallait des balles patriotes pour défendre la France alors à la merci de tous les despotismes. L'architecte Morin fut chargé de surveiller l'opération; il lui était recommandé de pourvoir aux moyens les moins dispendieux pour empêcher que l'édifice ne fût compromis.

La grande nef de la cathédrale fut donc dépouillée de son vaste manteau de plomb, jusqu'au transept; on en retira d'une première fois 458,164 livres de métal dont 375,692 livres furent envoyées à Paris.

Sous l'influence des intempéries de l'air, les parties dénudées ne tardèrent pas à s'altérer profondément, la pluie surtout laissait sur les voûtes des traces inquiétantes; il était du devoir de l'architecte Morin d'en prévenir qui de droit; l'avis unanime fut qu'il fallait arrêter le mal au plus tôt. Du reste les témoignages de sympathie pour la conservation de l'édifice éclataient hautement : « Ce chef d'œuvre si digne d'admiration était recommandé à la sollicitude la plus attentive » du Directoire, on faisait savoir quel degré d'importance il fallait attacher à la conservation de la ci-devant cathédrale » sous le rapport de l'art, c'est un des plus beaux monuments » du moyen-âge, etc., etc. »

Une fois cependant, il fut dit que, dans l'état de dégradation où se trouvait la cathédrale, on se demandait si sa destruction ne serait pas préférable à sa restauration.

Plusieurs plans furent proposés : Remplacer le plomb par de l'ardoise, supprimer toute la charpente et la mettre à la dispo-

triotte, près du boulevard Sainte-Foy. Voir la notice sur les Statues des Apôtres de Notre-Dame.

sition du Ministère de la marine, y substituer une plate-forme ou bien recouvrir les voûtes d'une chemise en bonne maçonnerie et se débarrasser des eaux par les trous déjà pratiqués dans l'épaisseur des murailles.

Mais les rouages de l'administration étaient fort compliqués : à la tête se trouvait la Convention sans l'assentiment de laquelle rien ne devait se faire, il y avait ensuite les Commissions des travaux publics, le Comité d'instruction publique avec la Commission temporaire des arts, le Directoire du département. On n'arrivait jamais à prendre une résolution. Seul l'enlèvement de la couverture se poursuivait avec régularité, car nous lisons dans les Archives départementales à la date du 9 février 1795 : « Morin, commissaire à l'enlèvement des plombs, a épuisé » les 5,000 livres accordées et a besoin de nouveaux fonds. » Accordé encore 5,000 livres. »

Après le règne de la Terreur, le zèle pour les fêtes patriotiques s'était affaibli et même une réaction ne tardait pas à se faire sentir; aussi accueillit-on avec bonheur un décret de la Convention, proclamant que l'exercice d'aucun culte ne pouvait être troublé; presque en même temps une loi datée du 30 mai 1795 autorisait les citoyens à se servir provisoirement des édifices non vendus et destinés originairement à l'exercice du culte. Le 18 août suivant, la municipalité recevait, à l'effet de l'ouverture de l'Eglise, une pétition signée de deux cents notables; deux jours après, l'autorisation était accordée par les officiers municipaux et confirmée par le Directoire du département. On y mit quelques conditions peu agréables qui prouvaient bien que la liberté religieuse n'était pas aussi complète qu'on l'annonçait : c'était du moins un acheminement vers un meilleur état de choses.

La première restauration qui s'imposait était celle du culte dans la paroisse Notre-Dame, mais, pour qu'elle fût régulière et canonique, il y avait bien des difficultés : l'évêque légitime, M^{sr} de Lubersac, et tous ses prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du Clergé étaient retenus en exil (1).

(1) Un prêtre insermenté qui était resté secrètement à Chartres, Jacques-Louis Brière, fut dénoncé au Comité de surveillance révolution-

Bientôt le maire de Chartres, M. Masson, prenait l'initiative de convoquer les catholiques à l'effet d'élire les membres d'une commission chargée du culte; le 20 septembre, en présence d'un nombre considérable de citoyens, des commissaires furent choisis, et M. Lesage, ancien curé de Saint-Hilaire, prêtre constitutionnel, nommé président de la Commission, se trouva par le fait chargé des fonctions curiales. Bien que la municipalité donnât à cette commission le nom d'*Assemblée des citoyens dirigeant l'exercice du culte romain*, on voit combien cette installation était peu régulière aux yeux de l'Eglise.

Le chœur et probablement l'avant-chœur offrirent tout d'abord une enceinte suffisante pour accomplir les offices. Le reste de l'intérieur, ainsi que la Crypte, fut réservé comme lieu de dépôt où étaient entassés mille objets appartenant à l'État comme vitraux, grilles, plombs, boiseries, etc... provenant des églises supprimées. Les fonts baptismaux qui avaient disparu à l'époque du culte de la déesse Raison et de l'Être suprême, furent remis en place; la Vierge-Noire qui avait été enlevée de sa colonne en 1792 et reléguée dans la crypte, fut retrouvée et remise dans l'avant-chœur, au lieu même où les Chartrains l'avaient toujours vue depuis 1763.

Dans les conditions précaires où se trouvait la nouvelle paroisse, il était de l'intérêt de tous que l'on se pourvût d'un *état de lieu*. Il est daté du 14 décembre 1795; rien de plus navrant que d'y voir constatés tous les dégâts commis par la Terreur. Si les revenus de la fabrique étaient suffisants, pour les dépenses du culte, ils ne l'étaient pas pour faire face aux grosses réparations, comme celle de la couverture, par exemple. La Commission recourut à ce sujet à l'Administration départementale, celle-ci au Ministre de l'Intérieur, lequel ne donna pas signe de vie. Cependant les directeurs du département

naire et décapité le 22 août 1794 sur la place de la Liberté (place des Épars). Plus tard, en 1820, M^{sr} de Lubersac, faisant l'éloge de cet ecclésiastique, s'écriait : « Il a eu l'honneur de cueillir la palme du martyr, » tandis que moi, je n'ai pas fait mon devoir. » Par cet aveu si humble, le prélat faisait allusion à une démarche où l'entraîna son grand vicaire Sieyès, lorsqu'il le porta à se réunir un des premiers aux députés du Tiers-État, après le serment du Jeu de Paume.

avaient donné leur approbation à un rapport sur l'état de la Cathédrale, signé par Morin, notre architecte bien connu; il est assez intéressant pour que nous en citions quelques passages : « Depuis deux ans que ce monument est découvert, les » influences alternatives des chaleurs, des pluies, des neiges » et des gelées ont occasionné sur la charpente et les voûtes » des dégradations considérables qui tendent à sa ruine et » deviennent journellement à craindre pour la tranquillité et » la sûreté publique... Les chapes de ciment, sur la surface » des voûtes, sont en grande partie gercées et enlevées, de » sorte que les pluies séjournent sur les extrados, filtrent au » travers des joints des voussures et de la maçonnerie... Pour » conserver ce bel édifice et en donner au public la jouissance » libre et sûre qu'il demande, il est absolument nécessaire et » même très urgent de la recouvrir en plomb ou en ardoise. »

Ce rapport ne produisit aucun résultat: ce fut une pauvre veuve, n'ayant que de modiques ressources, qui donna l'exemple de mettre les mains à l'œuvre. Indignée de voir que les infiltrations de la pluie à travers les crevasses de la voûte finissaient par atteindre la Vierge Noire (1), elle obtint l'autorisation de mettre la statue à couvert, ce qu'elle fit à ses frais; mais les fabriciens tinrent à ce qu'elle pût être aidée par le public dans cette dépense.

Plusieurs mois de l'année 1797 s'étaient écoulés sans qu'on eût rien obtenu de l'Administration pour la couverture de la Cathédrale; c'étaient trois années d'attente inutile; à la fin, la Commission de la Fabrique arrêta, coûte que coûte et sous sa responsabilité, que l'on prendrait les moyens d'arriver au but. L'architecte Morin avait sous sa garde une quantité notable de plombs enlevés à la toiture: il dut remettre ce dépôt à la Commission; il possédait en propre, dans ses

(1) Si l'on veut bien se reporter à la gravure de la page 212, on reconnaîtra facilement sur le pilier toureau de gauche le lieu où était attaché le *roulon*. C'est là qu'était la Vierge Noire. Si donc les infiltrations de la pluie avaient lieu à cet endroit, c'est que les plombs avaient été enlevés au-delà de la nef, jusqu'au-dessus de l'intertranssept, au moins pour une partie.

magasins de Saint-Aignan, d'autres provisions, on les lui acheta. Bien plus, les fabriciens donnèrent avis à l'Administration départementale que, sous son bon plaisir, ils allaient disposer de tout ce qu'ils trouveraient dans les dépôts de la Cathédrale en faveur de la couverture, et immédiatement on établit sous le clocher vieux un sablier et un fourneau pour la refonte des plombs.

Écoutez un témoin oculaire et acteur lui-même dans cette œuvre de préservation: « Notre édifice, dit Chevard (1), » découvert en grande partie en 1794, durant les orages » révolutionnaires, est resté exposé aux injures de l'air » jusqu'en 1797 et sa conservation n'est due qu'à une réunion » de citoyens zélés qui ont entrepris de le restaurer, parmi » lesquels on doit distinguer MM. Masson, Dauphinot, Barrier, » Du Temple de Rougemont, Legault, Dabit, Lesage, Mon- » téage, Delafoi et Duchesne... aidés des secours pécuniaires » d'un grand nombre d'habitants aisés et des travaux manuels » d'une foule d'artisans, dont plusieurs, quoique peu fortunés, » ont fourni des journées gratuites. Ces honnêtes citoyens » sont parvenus à remettre ce beau monument des arts et » de la piété des fidèles dans l'état où nous le voyons main- » tenant. »

Il paraît que, pour subvenir aux frais de cette restauration, la municipalité avait proposé en 1797 de démolir la chapelle Saint-Piat; autrefois, elle accompagnait élégamment la Cathédrale, comme une barque suit un vaisseau de haut bord; mais, en 1796, elle avait été privée de son clocher et la lourdeur de son aspect lui avait ôté tout intérêt auprès des artistes. Heureusement, on fit comprendre que les bénéfices pouvant résulter de la démolition étaient illusoires, que cette entreprise pouvait compromettre la solidité de la Cathédrale et enfin, que pour l'Administration centrale établie dans l'Évêché depuis 1793, il serait avantageux d'avoir à proximité, dans l'ancienne salle capitulaire, le dépôt des Archives départementales. Ces

(1) *Histoire de Chartres*, par Chevard, 1803, tome II, page 583. Chevard était alors maire de la ville.

raisons furent comprises et la chapelle Saint-Piat fut respectée. Vers le milieu de cette année 1797, avec l'agrément de la municipalité, les deux clochers furent débarrassés du bonnet rouge et des drapeaux qui les surmontaient.

Cette période de bienveillance, de la part de l'Administration, fut de courte durée ; l'on vit le régime de la Terreur s'imposer de nouveau ; les officiers municipaux jugés trop faciles furent remplacés ; on décréta que les croix placées sur les clochers seraient enlevées et que le bonnet rouge reprendrait sa place ; depuis deux ans, les offices du dimanche étaient célébrés régulièrement, mais, en cette année 1798, on dut transférer les fêtes de l'Église aux jours de décadis ; les citoyens reçurent l'avis qu'ils devaient observer strictement les fêtes officielles. Le Directoire du département obligea chaque commune à n'avoir qu'une seule église pour tous les cultes. La Cathédrale fut réservée au culte officiel ; la statue de l'Assomption dut une seconde fois représenter la déesse de la Liberté ; on dressa en avant l'autel de la Patrie où fut attachée la déclaration des Droits de l'Homme. Les Catholiques furent relégués derrière le chœur, et encore leur était-il interdit de tenir leurs réunions pendant que les patriotes déclamaient leurs discours.

Pendant toute l'année 1799, les fêtes décadaïres furent célébrées avec beaucoup de pompe ; malgré leur variété, le public témoigna de son indifférence ; l'assistance diminuait de plus en plus, quand enfin, sous le Gouvernement des Consuls, en l'année 1800, la France commença à respirer. Presque sans transition, les hommes d'ordre prennent le dessus à Chartres ; les citoyens Masson, Dauphinot, Dubois, Du Temple de Rougemont et Legault réclamèrent de la municipalité que la Cathédrale leur fût remise pour l'exercice du culte catholique, et du culte catholique seul ; l'hésitation que mirent les municipaux à satisfaire à cette demande fût-elle cause de leur destitution ? Toujours est-il qu'une nouvelle administration prit à cœur de ne point contrarier les citoyens paisibles qui réclamaient légitimement l'exercice de leur culte, et la première grand'messe fut chantée le 15 août avec le concours de la musique municipale. Ainsi se terminait pour la Cathédrale le XVIII^e siècle, et, comme en bien d'autres circonstances pareilles,

on peut dire que l'œuvre de Dieu défait toutes les haines des méchants.

On comprend que, dans un siècle aussi agité, les pèlerinages à Notre-Dame de Chartres aient été moins fréquents ; cependant, nous pouvons signaler le voyage de la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, 27 mai 1732. A son exemple, le Dauphin et la Dauphine firent leur pèlerinage le 19 juin 1756.

Nous devons encore rappeler la grande mission de 1751, à l'occasion du jubilé du demi-siècle. Pour donner plus de solennité à cette cérémonie, M^{sr} de Fleury, de concert avec le Chapitre, fit venir du Midi de la France des missionnaires, à la tête desquels était le père Bridaine (1), bien connu par la ferveur de son zèle et par son éloquence entraînant. A partir du 25 octobre, sa mâle voix ne cessa guère, pendant près d'un mois, de retentir sous les voûtes de Notre-Dame ; l'affluence des auditeurs était extraordinaire. Une retraite pour les femmes eut tant de succès que quinze cents d'entre elles, en signe de pénitence, traversèrent la ville processionnellement. Vint ensuite le tour des hommes : le Père Bridaine, quatre ou cinq heures de suite, leur adressa ses instructions ; le troisième jour, quatre mille Chartrains se réunirent devant la porte Royale où, s'étant prosternés, ils firent amende honorable de leurs fautes. Enfin, le 21 novembre, jour de la clôture, seize cents personnes communièrent des mains de M^{sr} l'Évêque, et, l'après-midi, la Cathédrale était trop étroite pour contenir la foule qui allait en procession planter devant la porte de la place des Epars un Calvaire commémoratif de la Mission (2). Triste retour des choses d'ici-bas ! Quelques années plus tard, la Cathédrale, témoin de ces cérémonies, devait être profanée, comme nous l'avons vu, par les fils de ceux qui l'avaient tant édifiée.

(1) Jacques Bridaine, né près d'Uzès en 1701, est mort en 1767.

(2) En témoignage de leur satisfaction, les chanoines offrirent au P. Bridaine une chemisette de Notre-Dame en or de 24 livres.